

Projet de terminal d'exportation de LNG Canada

Rapport annuel 2020-2021 à l'intention de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

Résumé

LNG Canada Development Inc. (LNG Canada) construit une installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) (le projet de LNG Canada) dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, plus précisément dans la municipalité de district de Kitimat et sur le territoire ancestral de la nation Haisla. Le projet de LNG Canada comprend une installation de production de GNL et une infrastructure de base connexe, des installations de stockage et de chargement maritime et une infrastructure et des installations temporaires pendant la construction.

Le projet de LNG Canada constitue une occasion unique pour la Colombie-Britannique et le Canada. Le projet de LNG Canada convertira la ressource abondante de gaz naturel du Canada en GNL aux fins d'exportation vers les marchés mondiaux. Le projet de LNG Canada a choisi les meilleures technologies, met en œuvre des pratiques de conception de pointe qui dépassent les exigences prévues par la loi et travaille avec les fournisseurs de solutions techniques les plus fiables et avant-gardistes du secteur du GNL.

Le 17 juin 2015, LNG Canada a reçu une déclaration de décision de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (maintenant connue sous le nom de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada [AEIC]), qui énonçait les conditions auxquelles le projet de LNG Canada devait se conformer. Le présent rapport annuel fournit de l'information à jour sur ces conditions pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (soit l'année de déclaration).

Le projet de LNG Canada est mené par LNG Canada, JGC Fluor BC LNG Joint Venture (JFJV) et divers sous-traitants. L'entrepreneur d'ingénierie-approvisionnement-construction (IAC) de LNG Canada, JFJV, est chargé de la mise en œuvre des programmes environnementaux et des contrôles indiqués dans les permis, les licences, les approbations, les autorisations et les plans de gestion connexes pendant la construction. LNG Canada doit également superviser certaines parties du travail, en dehors du champ d'action du JFJV.

1. Systèmes de gestion

Le projet de LNG Canada s'est engagé à respecter des normes élevées en matière de conformité et de gestion environnementale pour l'ensemble de ses activités. Le système de gestion en santé,

sécurité, sûreté et environnement (SSSE) du projet de LNG Canada fournit une structure SSSE systématique comportant un cadre de travail, des principes, des normes, des lignes directrices, des plans précis, des marches à suivre et des processus. Le système de gestion de la conformité du projet de LNG Canada, un élément de son système de gestion en SSSE, fait état des mécanismes en place pour veiller à ce que des mesures soient prises à l'égard des conditions énoncées dans la déclaration de décision de l'AEIC, qu'un suivi soit effectué et que le tout soit documenté.

Le projet de LNG Canada réévalue constamment ses mesures d'atténuation et de surveillance pendant la construction pour s'assurer que les travaux respectent les exigences réglementaires et les engagements du projet.

JFJV supervise la mise en œuvre du programme de contrôleur environnemental. Ses spécialistes de l'environnement prennent en charge la plupart des activités connexes liées au projet, notamment l'embauche d'un professionnel de l'environnement qualifié pour surveiller les travaux et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en continu. Les contrôleurs environnementaux ont l'autorité nécessaire pour interrompre les travaux si les mesures d'atténuation ne sont pas suffisantes ou en cas de non-conformité. Les activités liées au contrôle environnemental sont également assurées par des professionnels et des entrepreneurs en environnement qualifiés du projet de LNG Canada.

2. Activités de construction durant l'année de déclaration

Pendant l'année visée par le rapport, les activités de construction ont notamment été les suivantes : programme de préparation de l'ensemble du site (c.-à-d. grands travaux de terrassement, installation du merlon, construction d'un pont/ponceau et d'une route de transport), développement du centre d'hébergement de la main-d'œuvre, appelé Cedar Valley Lodge (CVL), construction d'habitats compensatoires, battage de pieux et aménagement du sous-sol pour l'installation de GNL, ouvrage de prise d'eau de la rivière, réservoir de stockage du GNL, installation de déchargement et activités de dragage.

Aucune activité de mise hors service n'a eu lieu au projet de LNG Canada durant l'année visée par le rapport.

3. Consultation de la collectivité et des groupes autochtones et communications

Le projet de LNG Canada s'est engagé à communiquer avec les groupes autochtones et les communautés locales de façon transparente et à les consulter fréquemment (Kitimat et Terrace). L'information et la rétroaction reçues sont essentielles pour le projet de LNG Canada. Le programme de dialogue et de communications du projet de LNG Canada repose sur une approche de gestion axée sur l'adaptation, qui permet de recevoir les commentaires, les préoccupations et les questions, et d'y répondre. La communication de l'information et la demande de rétroaction se font par

l'intermédiaire d'un éventail de moyens : site Web, bulletin InFocus, médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn), ligne téléphonique, courriel et journées portes ouvertes. Ces moyens ont été mis en place à la suite de suggestions reçues de groupes autochtones, d'intervenants et de résidents.

Le projet de LNG Canada continue à participer au processus de rétroaction de la collectivité afin de fournir à la collectivité un moyen constant et transparent de poser des questions, de soulever des préoccupations et de déposer des plaintes, auxquelles il a toujours répondu en temps opportun.

Le projet de LNG Canada s'est engagé à veiller à ce que les groupes autochtones qui pourraient être touchés par le projet soient consultés au sujet des processus, des activités, des permis et des conditions. Le responsable principal des relations avec les Autochtones de LNG Canada pour chacun des groupes autochtones sert de personne-ressource unique. Au cours de l'année de déclaration, les groupes autochtones ont été consultés au moment de la mise à jour de plusieurs plans et processus du projet de LNG Canada.

4. Bilan relatif au respect des conditions

Les terres entourant le projet de LNG Canada renferment une variété d'habitats terrestres, aquatiques et humides qui abritent des populations d'animaux et de poissons. Ces écosystèmes sont non seulement importants pour l'équilibre naturel, mais aussi pour les résidents et les groupes autochtones, qui ont besoin de l'environnement à des fins récréatives et traditionnelles.

A) Protection et habitat des poissons et des amphibiens

Le projet de LNG Canada détient quatre autorisations en vertu de la Fisheries Act : trois portent sur l'eau douce (FAA1, FAA2 et FAA3) et une porte sur le milieu aquatique.

Durant l'année de déclaration, aucune activité ou modification n'a été effectuée aux fins de compensation pour la perte d'habitat des poissons en lien avec l'autorisation 15-HPAC-00918 au centre d'hébergement de la main-d'œuvre (FAA1). Pour tous les éléments du programme de surveillance de l'efficacité des mesures relatif aux habitats compensatoires (FAA1), le rendement s'est amélioré en 2020 par rapport à 2019.

Des activités de récupération des poissons et des amphibiens liées à l'autorisation FAA 16-HPAC-00220 (FAA2) ont eu lieu dans le chenal secondaire sud de la rivière Kitimat (KRSC) et aux criques Beaver, Moore et Anderson. Pendant l'année visée par le rapport, la rectification des criques Anderson et Beaver a été terminée. L'habitat compensatoire du chenal secondaire de la crique Anderson (ACSC), quant à lui, a presque été terminé : de légers travaux seront réalisés durant le créneau de travail au fil de l'eau de 2021. Durant l'année de déclaration, on a surveillé l'efficacité des mesures à la brèche de la digue de la crique Moore, à la passe à poissons de la crique Anderson, à

l'étang 2 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre (CVL) et au chenal secondaire nord de la rivière Kitimat.

Les activités associées à l'autorisation FAA 16-HPAC-01079 (FAA3) durant l'année de déclaration ont été notamment les suivantes : récupération des poissons dans les affluents de la crique Beaver et du chenal secondaire de la crique Moore (MCSC), et achèvement des habitats compensatoires au chenal secondaire de la crique Moore et à l'étang 2 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre (CVL). Aucune activité de surveillance de l'efficacité des mesures associée à l'autorisation FAA3 n'a eu lieu durant l'année de déclaration.

Les mesures d'atténuation décrites dans l'autorisation FAA 15-HPAC-00585 relative au milieu aquatique et l'application connexe ont été respectées au cours de la saison de dragage, y compris l'application du créneau de dragage prolongé du 1^{er} septembre au 28 février. Un contrôleur environnemental qualifié était présent pendant toutes les activités de construction en milieu aquatique et de dragage. Pendant l'année de déclaration, des activités de battage de pieux au marteau et par vibrofonçage en milieu aquatique ont eu lieu. Les vibrofonçeurs sont généralement utilisés pour les 14 premiers mètres, et le marteau de battage est utilisé pour des raisons géotechniques ou lorsqu'il y a rejet des vibrofonçeurs. On exerce une surveillance de l'efficacité des mesures pour le bruit sous l'eau par l'intermédiaire du programme de surveillance environnemental sur le terrain. La qualité de l'eau a été évaluée durant les activités liées au dragage et à la construction en milieu aquatique, et un programme d'observateurs des mammifères marins a été mis en place.

Pour l'année visée par le rapport, les activités de récupération et de déplacement des poissons ont eu lieu pendant l'isolation des diverses voies navigables en vue de permettre des dérivations (notamment des criques Anderson, Moore et Beaver) et des activités de préparation du site. Au cours de l'année de déclaration, environ 541 561 poissons ont été récupérés dans les zones de récupération. Les espèces de poissons variaient selon les types d'habitats où se faisait la récupération et comprenaient des salmonidés, des épinoches et des lamproies. Pendant l'année de déclaration, des activités de récupération et de déplacement d'amphibiens ont également eu lieu; environ 379 127 amphibiens ont été récupérés, notamment des crapauds de l'Ouest et des salamandres foncées. Tous les poissons et les amphibiens récupérés ont été relâchés dans un habitat de type et de qualité similaires et en tenant compte des travaux de construction et des activités de récupération à venir, de manière à éviter la manipulation répétée des espèces.

Durant l'année de déclaration, neuf incidents enregistrables aux termes de la Fisheries Act et des autorisations connexes ont eu lieu entre mai et novembre 2020.

B) Terres humides

Au cours de l'année de déclaration, LNG Canada a effectué son évaluation annuelle des terres humides adjacentes, qui n'a révélé aucun effet négatif aux terres humides adjacentes découlant de la construction.

Des habitats compensatoires en milieu humide ont été terminés en 2020 au chenal secondaire nord de la rivière Kitimat, aux criques Anderson et Beaver, aux chenaux secondaires de la crique Moore et de la crique Anderson, à la baie Minette, à la plage Hospital et aux étangs du CVL. Une surveillance de l'efficacité des mesures sur un an est en cours à l'étang 3 du CVL et au chenal secondaire nord de la rivière Kitimat.

En juin 2020, le plan révisé de compensation des milieux humides a été communiqué aux organismes de réglementation et aux groupes autochtones selon les exigences de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

C) Oiseaux migrateurs

Pendant l'année visée par le rapport, le projet de LNG Canada s'est efforcé de défricher le plus de terrain possible en dehors de la période de reproduction des oiseaux afin d'atténuer la perturbation sur la nidification des oiseaux migrateurs. Lorsque le défrichage a eu lieu pendant les périodes de reproduction, des dénombrements d'oiseaux ont été effectués avant la perturbation des lieux afin de s'assurer qu'aucun nid potentiellement actif n'était présent dans la zone de construction; tous les nids repérés ont par la suite été protégés par la mise en œuvre de zones tampons. Les nids actifs sont surveillés à distance afin de confirmer et de suivre leur état et de s'assurer que les activités de construction aux alentours ne troublent pas la nidification ou l'envol des petits. La zone tampon ne peut être supprimée qu'une fois que le professionnel de l'environnement qualifié a déterminé que le nid n'est plus actif et qu'il n'existe aucun autre nid.

Pendant l'année visée par le rapport, on a effectué 290 dénombrements de nids d'oiseaux avant la perturbation des lieux pour le projet de LNG Canada et on a trouvé 139 nids actifs. Durant l'année de déclaration, aucun habitat du guillemot marbré d'importance élevée ou modérée n'a dû être retiré. Par trois fois entre mai et juin 2020, des déclarations volontaires ont été faites à Environnement et Changement climatique Canada et au Service canadien de la faune en lien avec les oiseaux migrateurs : deux situations où la végétation a été supprimée sans autorisation et un incident potentiel (impossibilité de confirmer si les activités de construction sont à l'origine de l'abandon d'un nid ou y ont contribué).

D) Santé humaine

Le projet de LNG Canada s'est engagé à gérer le bruit et les émissions dans l'atmosphère durant les activités liées au projet et a pris des mesures pour mettre en place des mécanismes d'atténuation, selon les besoins, par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion environnementale. Six plaintes liées aux bruits ont été déposées durant l'année de déclaration (répulsifs contre les oiseaux et battage de pieux). Tous les problèmes ont été réglés rapidement.

E) Sites archéologiques et patrimoniaux

Le projet de LNG Canada a identifié une zone d'importance archéologique ou culturelle. Pendant l'année visée par le rapport, des modifications ont eu lieu à la porte 5 : des sédiments ont été extraits et les matières extraites de sites inspectés ont été mises en tas à un emplacement temporaire, puis ont été transportées au lieu de dépôt permanent (sur le site du projet). Ces activités ont été effectuées sous la supervision d'archéologues qualifiés en respectant les exigences liées au permis de modification de site (délivré par la British Columbia Oil and Gas Commission [OGC]). Un rapport final a été déposé auprès de l'OGC et de la division de l'archéologie du gouvernement de la Colombie-Britannique en novembre 2020. Un petit fragment d'assiette datant de 1955 a été découvert de façon fortuite, puis a été évalué comme n'ayant aucune valeur patrimoniale.

F) Accidents et défaillances

Aucun accident ni aucune défaillance ne sont survenus au projet de LNG Canada durant l'année visée par le rapport.